

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_2026_025

Membres en exercice : 20

Présents : 19

Votants : 20

Nombre de votes « Pour » : 20

« Contre » : 0

Abstentions : 0

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Jean-Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean-Philippe PAGEOT (BALADOU), Christian DELRIEU (BETAILLE), Jean-Vincent FEIX (CAVAGNAC), Jacques BOULONNE (CONDAT), Franck ROCHE (CRESENSAC-SARRAZAC), Guy FLOIRAC (CREYSSE), Jean-Luc LABORIE (CUZANCE), Jean-Claude GOUDOUBERT (FLOIRAC), Eric PICARD (GIGNAC), Didier DELBREIL (LACHAPELLE-AUZAC), Michel LEVET (MARTEL), Mélanie BOULDOIRE (MAYRAC), Annie CAVIER (MEYRONNE), Olivier VITRAC (PINSAC), Guy MISPOULET (SAINT DENIS LES MARTEL), Philippe CASTANET (SAINT-SOZY), Olivier ROCHE (STRENQUELS), Bertrand BOUDOU (LE VIGNON EN QUERCY), Serge GATINEL (CC PAYS DE FNELON).

Représentés : Gaëligue JOS (SAINT-MICHEL DE BANNIERES) représentée par Jean Luc LABORIE

ABSENTS / EXCUSES :

Secrétaire de séance : Mélanie BOULDOIRE

Date de la convocation : 22 Avril 2026

Objet : Election des Membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Conformément aux articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est la suivante :

- Le Président du SMECMVD ou son représentant
- 5 membres titulaires
- 5 membres suppléants.

Liste 1

Sont candidats au poste de titulaire :

M. Guy FLOIRAC
M. Guy MISPOULET
M. Jean-Vincent FEIX
M. Eric PICARD
M. Jean-Philippe PAGEOT

Sont candidats au poste de suppléant :

M. Michel LEVET

M. Olivier ROCHE

M. Franck ROCHE

Mme Mélanie BOULDOIRE

Mme Annie CAVIER

Nombre de votants : 20

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 20

Sièges à pourvoir : 5

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

M. Guy FLOIRAC

M. Guy MISPOULET

M. Jean-Vincent FEIX

M. Eric PICARD

M. Jean-Philippe PAGEOT

- délégués suppléants :

M. Michel LEVET

M. Olivier ROCHE

M. Franck ROCHE

Mme Mélanie BOULDOIRE

Mme Annie CAVIER

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc LABORIE

Le Secrétaire de séance,

Mélanie BOULDOIRE

Rendu exécutoire le :

Transmis en Sous-Préfecture le :

Publiée :